

Information d'élagage sur RD6

POIRIER Johnny <POIRIER.Johnny@ORNE.fr>

vendredi 8 mars 2024 à 11:03

réception

À : mairie.maheru@wanadoo.fr , mairie.moulinlamarche , mairie.stagnansursarthe@orange.fr

Cc : CHARDON Eric

Madame, Monsieur les Maires,

Afin d'assurer la sécurité routière et la longévité de la voirie, un élagage à vue de ciel, en bord de la route départementale **RD6**, sur les **communes de Moulins-La-Marche, Mahéru et Saint Agnan sur Sarthe** est nécessaire. En effet, il permettra de participer à diminuer les causes d'accidents liés à une chaussée humide ou verglacée et aux chutes d'arbres et de branches, il contribuera également à préserver la chaussée en réduisant les chutes de matières organiques et les zones d'ombre génératrice d'humidité et de gel.

Bien, qu'au titre du Code civil, les propriétaires soient chargés d'assurer l'entretien et donc l'élagage des arbres implantés sur leur propriété, en veillant à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public, le Département n'engagera pas de procédure d'exécution d'office de ces travaux et les prendra en charge à titre exceptionnel. Les branches élaguées seront déposées dans les parcelles concernées, à charge du propriétaire ou de l'exploitant de les évacuer au besoin.

Je vous laisse le soin d'afficher ce message en mairie afin d'en informer les administrés.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne réception, cordialement.



Johnny POIRIER

Responsable du secteur de Moulins La Marche

Conseil départemental de l'Orne

Pôle infrastructures territoriales | Direction SGRR

Centre d'exploitation de L'aigle | 61300 L'AIGLE

Tél. direct : 02 33 34 15 51 - portable : 06 45 32 37 12

Poirier.johnny@orne.fr

www.orne.fr